

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative 1bis/2019 - Budget GITE D'HOSTIAZ

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEGAIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : M. Cyrille ALLARD.

Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.

Vu la délibération n° 2019-126 du 3 juillet 2019 adoptant la décision modificative n°1/2019 au budget GITE D'HOSTIAZ, afin d'ajuster les montants de plusieurs factures payées en HT et non en TTC sur les années 2016 et 2018,

Vu le courrier du 22 juillet 2019 de la préfecture de l'Ain, nous demandant de retirer cette délibération qui revêt un caractère illégal, car le conseil municipal ne peut se prononcer en matière budgétaire avant l'expiration de la procédure de saisine qui est en cours par la Chambre Régionale des Comptes.

Vu la délibération n°2019-138 du 24 juillet 2019 annulant la décision modificative n°1/2019 au budget GITE D'HOSTIAZ.

Vu l'arrêté de la Préfecture de l'Ain en date du 22 août 2019, parvenu en Mairie le 23 août 2019, réglant les budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes « régie des Energies » et « Lotissement Le Planachat » de la Commune,

Monsieur le Maire demande à nouveau aux membres du conseil de réaliser les mouvements de crédits au budget GITE d'HOSTIAZ afin d'ajuster les montants de plusieurs factures payées en HT et non en TTC sur les années 2016 et 2018.

Compte	Libelle Du Compte	Dépenses	Recettes
773 - 77	Mandats annulés sur exercices antérieurs		+ 200,00 €
6226 - 011	Honoraires	+ 200,00 €	
	Total de la Section de FONCTIONNEMENT	+ 200,00 €	+ 200,00 €

Compte	Libelle Du Compte	Dépenses	Recettes
2132 - 21	Immeubles de rapport		+ 900,00 €
2313 - 23	Constructions	+ 900,00 €	
	Total de la Section d'INVESTISSEMENT	+ 900,00 €	+ 900,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

